

St Sav'infos



En ce tout début d'année, l'ensemble des membres du Conseil Municipal vous présente ses meilleurs vœux pour 2015, bonheur et santé avant tout.

Nous ne pouvions démarrer ce journal sans rendre hommage à Jacques Chancel, amoureux inconditionnel de notre village et de notre vallée, un ambassadeur fidèle de nos chères Pyrénées.

Cette année 2014 aura été l'année du renouvellement de votre équipe municipale, avec de nouvelles ambitions dans un contexte de changement permanent avec la réforme des collectivités territoriales, ou encore le regroupement des régions. Plus que jamais l'avenir de Saint-Savin sera associé étroitement à celui des intercommunalités et à la défense de nos intérêts communs.

Pour autant nous n'oublions pas notre village, ce qui fait notre cadre de vie, le bien vivre ensemble. Les projets menés depuis plusieurs années sont reconnus, Saint-Savin a reçu le prix 2014 de la Réserve Internationale de Ciel Etoilé. D'autre part, le travail mené au travers du centenaire du début de la guerre 1914/1918 ou encore avec le lancement de la démarche zéro pesticide illustre parfaitement notre volonté de vous associer et, pour ceux qui le souhaitent, vous faire participer aux projets communaux.

Que 2015 vous apporte le meilleur !

Hommage à Jacques CHANCEL



Amoureux inconditionnel de Saint-Savin et de notre vallée, Jacques Chancel a toujours eu à cœur de s'investir pour notre commune. A l'initiative de la création du Fonds de Dotation, et fidèle à ses engagements, il avait accepté d'en devenir le Président d'Honneur. Il était notre ambassadeur, savait mettre régulièrement Saint-Savin à l'honneur et trouver des mécènes prêts à soutenir le projet de valorisation de l'Abbatiale.

Merci Monsieur Chancel !



Aménagement / Travaux

Voierie:

Rue des Quintaynes :

Suite à la crue de juin 2013, le quartier « La plaine » et plus particulièrement, 200m en amont et en aval de la voie verte, jusqu'à chez M. Escalé, avait été fortement endommagé. Il convenait de remettre en état de façon pérenne ces lieux. C'est chose faite depuis juin, par la réfection totale de la chaussée (reprofilage et goudronnage), incluant la création d'un caniveau de collecte des eaux pluviales.

En novembre, fin des travaux de reprise du génie-civil de l'ancienne réserve d'incendie au pont du Gabarret, avec la mise en place d'un rail pour supporter une comporte amovible, en lieu et place de l'ancienne vanne-pelle obsolète ! *Travaux subventionnés à 65% (dossier crue)*

Route de la Plaine :

Reprofilage de la chaussée avec goudronnage et création d'un caniveau de collecte des eaux pluviales, devant la menuiserie Aguilon, route de Mailhoc. *Travaux bénéficiant du FAR 2014*

Quartier Piétat :

Réfection totale ou partielle suivant les endroits, de la route menant de la RD 13 à la ferme Esplandes, avec empierrement du chemin rural menant chez Mme. Richeux, pour en faciliter l'accès. *Travaux bénéficiant du FAR 2014*

Ecole - RPI :

Pose d'un grillage de séparation entre la cour de récréation et le jardin supérieur (côté Sud). Réparation du placard de la garderie et création d'étagères de rangement. Travaux de mise aux normes à l'école et à la garderie, suite au passage de l'assistant de prévention des services académiques : serrure du portail, ventilation d'air de la garderie, attache parisienne réglementaire des volets, et de la porte d'entrée de la classe. Reste à réaliser des modifications mineures pour les prises électriques du coin informatique (à surélever de 10cm), et le bouchage des fissures du mur de la classe à l'étage (prévu en 2015).

Eclairage public :

Programme ADEME :

Dans le cadre du programme ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie), nous avons pu bénéficier d'une subvention de 70%, pour le changement de 30 points lumineux, identifiés rue du Cap de la Gelle, lampadaires mairie et maison THEIL.

Pour ce faire, les têtes des lampadaires ou consoles ont été remplacées par d'autres moins énergivores (de 140w à 60w).



Aménagement / Travaux

Programme RICE :

Dans le cadre du programme RICE (Réserve Internationale du Ciel Etoilé), nous avons pu bénéficier d'une subvention de 70%, pour le changement de 30 points lumineux, identifiés Place du Trey, Résidence Panoramic et Maison de la Vallée.

Outre le fait que cet éclairage soit moins énergivore (de 30w à 60w), il met en valeur les bâtiments, tout en ne polluant pas la vision nocturne du ciel.

A ce titre, la commune a reçu le jeudi 9 octobre 2014 le prix RICE 2014, décerné par le SDE (Service Départemental d'Energie), pour sa contribution et son exemplarité en matière d'éclairage public, le tout sous l'œil bienveillant de l'Astro-Physicien M. Hubert REEVES.

Un chèque de 5 000 €, remis par le Directeur Régional d'EDF Collectivités est venu récompenser cette initiative.

Nous en ferons le meilleur usage !!!

Quartiers Castillou, Castet, Mousseigne :

Depuis octobre des travaux d'enfouissement des réseaux (Basse Tension ; Eclairage ; France-Télécom etc.) sont exécutés par l'entreprise COREBA, choisie et mandatée par le SDE.

Ces travaux se poursuivront en 2015, pour s'achever au 1^{er} semestre.

Cimetière :

Après avoir réalisé le recensement en 2013 et début 2014, nous avons pu procéder aux travaux de récupération des tombes abandonnées. Les ossements ou restes de chaque tombe ont été placés dans l'ossuaire communal que nous avons créé à cet effet.

Parallèlement à ces travaux, création de 6 caves urnes, ainsi qu'un puits de dispersion des cendres, dans le « Jardin du Souvenir » (matérialisé par une pierre dressée).

Nous poursuivons le travail en 2015, par l'attribution de nouvelles concessions, et la mise en place d'un règlement de cimetière, conformément à la loi.

Environnement :

La commune s'est engagée en 2014, dans la démarche « zéro pesticide » initiée par le Parc National des Pyrénées (voir article « Zéro pesticide »).



Aménagement / Travaux

De cette démarche « zéro pesticide » découlent plusieurs actions, à savoir :

- Pose d'une toile végétale sur le talus sous le parking du cimetière et plantation d'environ 500 arbustes rampants.
- Adaptation et structuration de nos moyens matériels en vue du surcroît d'activité humaine induite, suite à l'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires.
- Achat d'un tracteur-tondeuse plus puissant avec vidage du bac en hauteur.
- Adaptation d'une benne basculante sur le véhicule communal.
- Achat d'un rotofil en remplacement de l'ancien devenu vétuste (9 ans).
- Achat d'une tondeuse ultra légère spécifique aux allées du cimetière.

Ces investissements sont subventionnables à hauteur de 50%.

SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable)

Mise en conformité de la borne d'incendie à la plaine par son remplacement, ainsi que son lieu d'implantation et le bout de réseau d'eau potable restant (ex Aguillon).

Autres :

Dans le cadre du rapprochement armée-nation, tout en se rapportant à la formation initiale des jeunes recrues du 1^{er} RHP (Régiment des Hussards Parachutistes) de Tarbes, nous avons convenu avec les autorités militaires, que des travaux d'utilité publique pouvaient être réalisés. Cette initiative dans un 1^{er} temps était axée sur le centenaire de la 1^{er} guerre mondiale 1914-1918, avec comme priorité la restauration et l'embellissement du monument aux morts. Devant le bon état général de ce dernier, et le peu de travail qu'il nécessite, d'un commun accord avec les responsables hiérarchiques militaires, nous avons convenu de faire d'autres choses. A savoir :

- Peinture des candélabres du monument aux morts, et de la rue du Cap de la Gelle
- Nettoyage du monument aux morts (herbes + pierres)
- Nettoyage du mur de la terrasse du monument aux morts (enlèvement du lierre et des ronces)

Pour tous ces travaux, le matériel nécessaire (peinture notamment) a été fourni par l'armée.

Une prise d'arme le lendemain matin a conclu cette coopération, en présence des autorités civiles et militaires du département.

Nous ne pouvons que nous féliciter de cette initiative !!!



Zoom sur le SIAEP

Dans le numéro précédent nous vous proposons un glossaire regroupant les différents syndicats et commissions dont fait partie Saint-Savin. Aujourd'hui, focus sur le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable avec son président Benoît Toulouzet conseiller municipal de Saint-Savin.

Bonjour Benoît, peux-tu en quelques mots nous présenter le S.I.A.E.P. ?

Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable gère la production d'eau potable entre les communes de Lau-Balagnas et Saint-Savin. Chaque commune est représentée par 3 conseillers municipaux. Aujourd'hui, le syndicat est composé de Benoît Toulouzet, Micheline Sarthou, Joseph Fromigué (représentant la commune de Saint-Savin), Jean-Pierre Crampé, Arnaud Latapie et Pierre Capou (représentant la commune de Lau-Balagnas).

Quel est le rôle du syndicat ?

Le syndicat gère la production et l'entretien (des périmètres de protection) des captages d'eau potable d'Hounta Sourde et Lacarret situés sur la commune d'Arcizans-Avant. Il est également responsable de l'acheminement de l'eau depuis ces sources jusqu'aux bassins de distribution. Pour être plus précis, l'eau captée est acheminée par des conduites jusqu'à un bassin répartiteur situé au village d'Arcizans-Avant puis distribuée vers 3 bassins:

- CATIBERE pour la commune de Lau-Balagnas.
- QUIQUE pour la commune de Saint-Savin.
- BALAGNAS pour Balagnas et Saint-Savin la plaine.

Chaque commune gère la distribution de l'eau potable depuis leurs différents bassins.

Quelle est aujourd'hui la priorité du syndicat ?

Le réseau du syndicat date des années 1937-1940 et il est nécessaire de redéfinir les zones de captage et mettre en conformité les procédures d'exploitation.

Quelles actions sont mises en œuvre pour mener à bien cette mission ?

Durant l'été 2014, le syndicat a lancé un appel d'offre concernant l'enquête d'utilité publique des périmètres de protection des captages d'Hounta Sourde et Lacarret. A ce propos, je remercie la communauté des communes de la vallée de Saint-Savin pour son assistance dans la maîtrise d'ouvrage.

Le syndicat a retenu le bureau d'étude CALLIGEE. Sa mission va durer environ 30 mois.

Dans un premier temps, le bureau d'étude va mesurer et quantifier les débits des sources sur une période de 12 mois. A l'issue de cette étape un hydrogéologue sera nommé pour définir les périmètres immédiats et les périmètres rapprochés des captages.

Une fois la définition des différents périmètres arrêtée, une enquête d'utilité publique sera lancée après nomination d'un commissaire enquêteur.



Finances

Dans la continuité de notre engagement, nous avons poursuivi les efforts pour réduire les dépenses de fonctionnement et adapter les investissements à nos moyens. En 2014, et de façon exceptionnelle, nous avons anticipé la mise en place du programme « Zéro pesticide », ce qui explique l'écart entre les dépenses et les recettes au niveau investissement.

A noter que la ligne de trésorerie de 50 000 €, ouverte en 2013 pour faire face aux retards de versement des subventions, a été entièrement remboursée fin 2014.

Enfin, les gros emprunts contractés pour la réfection de la place du Trey et la restauration de l'orgue sont soldés.

En résumé, malgré nos faibles ressources, nos finances sont saines mais ne nous permettent pas de réaliser de gros investissements. Au final nous finissons l'année 2014 avec un solde global positif de + 12554 € tous budgets confondus.

REALISE 2014	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	332748 €	376515 €
INVESTISSEMENT	156371 €	125158 €

Vœux 2015

SAMEDI 24 JANVIER à 16H à la Mairie

Vous êtes tous cordialement invités à venir partager les vœux et ... un morceau de galette. Nous vous attendons !



Zéro pesticide

Malgré le plan Ecophyto de 2008, la France reste le premier consommateur de produits phytosanitaires (herbicides, fongicides, insecticides) en Europe. Jeudi 23 janvier 2014, le Parlement a adopté définitivement une proposition de loi qui interdit les pesticides dans les espaces verts publics à partir de 2020 et dans les jardins particuliers à compter de 2022. Il est envisagé d'avancer à 2016, l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires pour les collectivités.

La nouvelle municipalité de Saint-Savin a décidé de s'inscrire dans la démarche zéro pesticide dès 2014 et s'est attachée les services du Parc National des Pyrénées pour faciliter sa mise en place. Concrètement, la commune de Saint-Savin s'engage dans un plan de gestion environnementale qui comprend un plan de désherbage communal et une expertise paysagère.

- Le plan de désherbage communal permet de visualiser l'ensemble des surfaces traitées chimiquement et d'apporter des solutions alternatives pour les réduire. Pour accompagner les changements de pratique, la commune s'est dotée d'équipements de désherbage alternatif subventionnés par l'Agence de l'Eau Adour Garonne et la Région Midi Pyrénées (voir rubrique travaux).
- L'expertise paysagère permet d'établir un diagnostic paysager des espaces communaux et de proposer des solutions d'aménagement. Cette expertise a été effectuée en 2014 avec l'équipe municipale, le Parc National des Pyrénées et le bureau d'étude Territori. Les espaces communaux ont été répertoriés quantitativement dans un premier temps puis une analyse qualitative a permis d'identifier les atouts et les faiblesses des différents lieux en vue de d'établir des solutions alternatives d'entretien.

Cet hiver plusieurs panneaux seront posés dans les espaces communaux afin de vous présenter la méthode d'action retenue. Ces solutions ne sont pas définitives et plusieurs essais seront nécessaires dans certains espaces (cimetière, pré derrière le cloître...). La commission municipale en charge du projet zéro pesticide fera régulièrement un point pour valider ou modifier si besoin ces nouvelles méthodes. Nous sollicitons donc de votre indulgence face à ces changements de l'aménagement paysager de notre village. En effet, au-delà de l'espace communal, c'est chacun d'entre nous qui doit prendre en considération ce changement culturel imposé par la démarche zéro pesticide.



Zéro pesticide

Voici quelques pistes de travail proposées afin d'améliorer les méthodes alternatives au désherbage et l'embellissement du village :

- La voirie communale va être entretenue par arrachage manuel, mécanique (automotrice de désherbage) et désherbeur thermique gaz.
- Les allées gravillonnées et parvis de la Mairie seront tondues
- Les talus du cimetière, de l'école et le lotissement Campari seront végétalisés (pose d'une toile hors-sol et plantation d'arbustes couvre-sol). Pour le talus du cimetière c'est déjà le cas depuis novembre 2014.
- Les espaces verts vont subir différentes tontes. La tonte différenciée (cheminement vers la Chapelle de Piétat par exemple) consiste à tondre régulièrement un espace et faire une fauche tardive 3 ou 4 fois par an des espaces alentours (talus). La tonte raisonnée consiste à tondre régulièrement les espaces (Parvis de la Mairie, pré de la terrasse, stade et espaces autour de l'Abbatiale).
- Embellissement des jardinières : plantation de plantes vivaces plus rustiques et peu gourmandes en eau
- Cimetière : Retravailler progressivement les allées et les espaces entre tombes afin de diminuer au maximum la surface du revêtement en graviers.



visuel des panneaux que vous trouverez prochainement dans le village



Centenaire 14-18

A l'initiative d'une commission extra-municipale, une journée commémorative est organisée le 11 novembre 2014 pour célébrer le centenaire du début de la Première Guerre Mondiale. Retour sur la genèse de cette manifestation.

Tout d'abord, cette commémoration marque la volonté pour l'équipe municipale d'associer les habitants et associations de Saint-Savin autour d'un projet. De fait, une réunion publique est programmée le 16 juillet dernier (avec notamment la présence des archives départementales). Un groupe de travail est ainsi constitué avec pour objectif la mise en place d'une journée commémorative le 11 novembre 2014. La pierre angulaire de cette journée est le monument aux morts du village et plus spécialement les treize saint-savinois morts pour la patrie pendant la guerre 1914-1918.

Un travail de recherches en amont sur ces 13 « poilus » est mené par Mme Abrial et Mr Yziquel, membres de la commission. Il en découlera la création de 13 panneaux agrémentés de documents originaux (feuille matricule, photos, parcours militaires et circonstances de leur décès), d'une carte de la guerre 14-18 retraçant la position géographique du lieu de décès de nos poilus, de documents originaux prêtés par les archives départementales mais aussi sortis des greniers de certains habitants du village. Et puis on mettra en lumière des objets de la guerre 14-18 tels le mannequin d'un adjudant poilu dans son costume officiel, un fusil à baïonnette, des briquets ou vases fabriqués à partir de douilles, 34 lettres originales de correspondances d'un poilu saint-savinois (Cyprien Cardebat) avec sa famille... Tous ces éléments constituent l'exposition ouverte au public mais sert également de support pédagogique aux élèves du RPI Arcizans-Avant/Saint-Savin.



Centenaire 14-18

L'implication de tous pour la réussite de cette journée est primordiale : il y a la commission extra-municipale bien sûr, mais également les élèves du RPI Arcizans-Avant/Saint-Savin autour de leur enseignant Pascal Tricaud et des animatrices, la chorale paroissiale et l'association de l'écran voyageur. Cette mobilisation reflète une réelle volonté de participer à des projets communaux et nous vous en remercions. Ceci a permis de procéder à une journée commémorative riche et diversifiée.

Dans un premier temps, ce sont les élèves de l'école de Saint-Savin qui nous ont présenté les treize poilus saint-savinois morts pour la patrie pendant la guerre 14-18. Puis vint le temps d'un poème suivi de la projection d'un film d'animation soigneusement sélectionné par nos amis de l'écran voyageur.

Solennellement, nous prenons la direction du monument aux morts. Après le discours officiel, c'est au tour de la jeunesse saint-savinoise d'entonner « *La Marseillaise* » accompagnée de David à l'accordéon. La chorale paroissiale nous gratifie elle aussi d'une chanson de circonstance « *L'échiquier des fous* ». Au moment du buffet sous le cloître de l'église, il flotte plutôt un parfum d'armistice : l'accordéon refait son apparition et la centaine de personnes présentes se revigore avec les parasols chauffants, toasts et autres pasos.

En somme, une belle journée pour cultiver et partager ensemble notre devoir de mémoire.



Ecole

Parole donnée aux animatrices ...

Cette année 2014/2015, a débuté avec les nouveaux rythmes scolaires ...

De la nouveauté donc pour tout le monde : les parents, les instituteurs, les enfants et pour nous aussi les animatrices.

Nous avons travaillé, lors de réunions d'animation, proposées par la Communauté de Communes de la Vallée d'Argelès, sur les programmes que nous pouvions proposer aux enfants, tout en essayant de faire selon leur envie.

Les horaires pour le centre de loisirs périscolaire ont donc changé avec les nouveaux rythmes. Le midi, les enfants bénéficient d'une pause de repas plus longue de 30 minutes, ce qui leur permet de manger moins rapidement et à nous de leur proposer un temps repos. Ce temps se déroule dans la salle de conseil de la mairie d'Arcizans. Nous leur proposons soit une lecture de livre, des jeux de cartes, de société ou alors un moment de relaxation sur des matelas. Le soir, nous leur proposons des temps d'accueil périscolaire atelier ou classique (TAP), qui durent une heure de 16h05 à 17h05.

Les "TAP atelier" se déroulent les lundis soir. Pour la première période allant jusqu'aux vacances de la Toussaint, les enfants ont pu faire de la danse avec Fabienne Baget Leroux et Tiffany, du bricolage avec Christelle. Pour la deuxième période allant jusqu'aux vacances de Noël, découverte de l'espagnol avec Patricia Le Roux et Christelle, du windows color (peinture repositionnable) avec Tiffany.

Les mardis, jeudis, vendredis, nous faisons de la cuisine, des sorties dans le village, des découvertes de jeux de société, des parcours sportifs, des boules de Noël... Les enfants choisissent ce qu'ils veulent faire et nous essayons de satisfaire leur envie.

Mots des enfants:

« **N**ous sommes tous contents de faire des activités au centre périscolaire avec Tiffany et Christelle. Nous choisissons les activités et nous aimons aussi faire le temps de repos du midi. Ce que nous n'aimons pas trop, c'est de se lever le mercredi matin, mais nous nous sommes habitués maintenant. Ce qui est bien c'est que nous finissons plus tôt l'école ».



Des nouvelles de nos Associations ...



Bilan 2014 Les 2 AS

L'association Les 2 AS regroupe les comités des fêtes de Saint-Savin et d'Arcizans-Avant. Cette fusion nous avait permis en 2013 d'organiser l'intervillage.

Cette année, l'association a participé et brillé lors d'une course de caisses à savon organisé pendant les fêtes de Boosilhen.

Puis cap vers Beaucens, pour défendre le bouclier de l'intervillage début septembre. Une belle journée solidaire qui a permis de récolter plus de 7000 € pour l'association « Autisme 65 ».

Bilan 2014 du comité des fêtes

Encore une année avec une météo propice aux festivités en plein air : la recette reste identique aux années précédentes et le résultat est toujours aussi sensationnel comme en témoigne les 550 repas servis sur la place du village. Quatre jours de fête c'est intense, mais la nouveauté 2014 n'est pas à chercher dans le programme de la fête mais plutôt au sein du comité des fêtes.

En effet, nous avons délibérément choisi de reconduire des activités qui nous apportent convivialité et bonne humeur (tournoi de foot, pétanque, jeux, toro à la broche, passe-rues...). Par contre, des « jeunes » du village ont intégré le bureau du comité et se sont investis dans la préparation des festivités.

Ce nouveau souffle de jeunesse combiné à la volonté de transmettre des plus anciens est encourageant et fera émerger, nous l'espérons, de nouvelles idées pour les prochaines fêtes ...

Comme un symbole de cette mixité générationnelle et de sa bonne ambiance générale, le comité des fêtes s'est rendu à Londres pendant quatre jours cet automne... Dans nos valises, nous ramenons des fous rires, des images, des anecdotes mais surtout l'envie de poursuivre encore l'aventure. Et que l'on soit ados ou quinquagénaires, en 2014, pour les membres du comité, l'important... c'était de porter la moustache à Londres !

Ecran Voyageur : Un projet est en préparation ... A suivre !!!



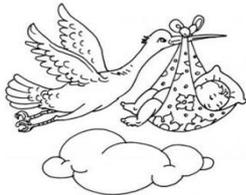
Une centenaire au village !



4 générations les séparent, Madame Jeanne Bordenave, vient de fêter ses 100 ans en 2014 !

Naissances

- Louna Fromigue le 26 février
- Léonie Ramon le 13 Juin
- Ema Sauthier le 01 Novembre



Toutes nos félicitations aux heureux parents !

Vive les Mariés

- Virginie Toulouzet et Christophe Marque le 24 Mai 2014

Longue vie et beaucoup de bonheur aux jeunes mariés !



Mais la vie c'est hélas aussi la disparition de personnes aimées ... :

Anna Jaussant, Nicole Ramon, Robert Somprou, Bernard Tarbès, Micheline Capou



Les horaires d'ouverture de la Mairie au public depuis le 1er MAi 2014

Lundi : de 14h00 à 18h30 / Mercredi : de 14h00 à 18h30 / Vendredi : de 9h00 à 12h00

Permanence du Maire ou des adjoints: tous les lundis de 17h00 à 19h00

Tél/ Fax: 05 62 97 02 29

email: saintsavin65@orange.fr

Le site internet de la commune: www.saint-savin65.com



Besoin d'un passeport (Mairie d'Argeles-Gazost), d'une carte d'identité (Mairie de Saint-Savin) ?

Pensez à vous munir des pièces suivantes:

- ancien passeport ou ancienne carte d'identité et si manquant déclaration de perte ou de vol
- deux photos d'identité (photos agréées)
- un acte de naissance datant de moins de 3 mois ou le livret de famille (mineurs)
- un justificatif de domicile (EDF, France Telecom, ...)
- Un timbre pour le passeport
 - 86€ pour les majeurs
 - 45 € pour les mineurs de plus de 15 ans
 - 20€ pour les mineurs de moins de 15ans
- Un timbre de 25€ pour la carte d'identité si vous n'êtes pas en mesure de la restituer



Ramassage des Ordures:

Tri sélectif (sacs jaunes):

Le vendredi matin

Ordures ménagères:

Le mercredi soir



Rappel de l'arrêté préfectoral du 27/12/1990

L'utilisation des tondeuses, tronçonneuses, débrousailluses est autorisée:

les jours ouvrables: de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30

le samedi: 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Liste Electorale :

Tout nouvel arrivant au village doit venir s'inscrire en mairie

RAPPEL :

LES FEUX DE VEGETAUX COUPES SONT INTERDITS

Ecobuage :

Demande d'autorisation à formuler sur le site www.serpac.net





Crédits Photos: Christelle Branco, Mairie de Saint-Savin, Pierre Meyer, Jean Marie Meyer, Jacques Yziquel.

